

# **REGLEMENT DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN 4<sup>E</sup> ANNEE OU ANNEE PREPARATOIRE INTEGREE**

## **Préambule**

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye propose une procédure d'admission en 4<sup>e</sup> année et en Année Préparatoire Intégrée (API).

Les étudiants remplissant les conditions de l'article 2 du présent règlement peuvent s'inscrire au concours d'entrée en vue d'intégrer en 4<sup>e</sup> année ou en API le cursus du diplôme de fin d'études de l'Institut d'Etudes Politiques de Saint-Germain-en-Laye (diplôme Grande Ecole de Sciences Po Saint Germain-en-Laye valant grade de master).

Leur admission en 4<sup>e</sup> année ou en API est prononcée à l'issue de la procédure définie dans ce même règlement.

## Article 1 : Nombre de places

La direction de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, après consultation du directeur des études, décide par arrêté du nombre total de places proposées au concours, avant l'ouverture de ce dernier.

## Article 2 : Conditions de candidature

Peuvent candidater :

Tableau récapitulatif des conditions de candidature au concours d'entrée en 4A et API			
Dans quelle année d'étude pouvez-vous candidater ?			
Formation (ECTS et diplômes acquis à la rentrée 2025)	API	4A Toutes spécialités	4A Spécialité « Management, Économie, Finance » uniquement
Diplôme de Licence ou Equivalence		×	
CPGE ECG 180 ECTS	×		×
CPGE B/L 180 ECTS	×		×
CPGE B/L 120 ECTS	×		
CPGE A/L 120 ECTS	×		
CPGE A/L 180 ECTS	×		
CPGE ECG 120 ECTS	×		
CPGE D1 120 ECTS	×		
CPGE D2 120 ECTS	×		
CPGE D1 180 ECTS + Licence		×	
CPGE D2 180 ECTS + Licence		×	
Prépa Scientifique 120 ou 180 ECTS	×		
Ecole de commerce 180 ECTS	×		
Ecole d'ingénieurs 180 ECTS	×		

➤ *Pour une entrée directe en 4<sup>e</sup> année :*

Les étudiant(e)s ayant obtenu ou qui auront obtenu à la rentrée universitaire de l'année de candidature au concours, au moins 180 ECTS dans l'une des formations listées ci-dessous :

- Diplôme National de Licence universitaire ou équivalent en France et à l'étranger
- Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) suivantes :
  - D1 et D2 avec licence
  - B/L, ECG (uniquement pour la spécialité « Économie, Management, Finance » du diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye)

Les étudiant(e)s admis directement en 4A qui ne pourront justifier d'une expérience académique ou professionnelle (stage, coopération internationale) préalable d'au moins 4 mois à l'international auront l'obligation d'effectuer un stage à l'étranger pendant leur 4<sup>e</sup> année à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. À défaut, ils/elles devront obligatoirement prendre une année de césure entre leur 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année pour effectuer, pendant au moins 4 mois, soit un stage à l'étranger, soit une mobilité académique (statut « free mover ») soit une mobilité de coopération internationale.

➤ *Pour une entrée en API :*

L'API a pour vocation de compléter le profil en sciences sociales des étudiant(e)s en vue de leur entrée en 4<sup>e</sup> année à la rentrée universitaire suivante. Elle consiste en un semestre de formation académique à Saint-Germain-en-Laye, suivi d'un semestre de mobilité à l'international.

- Les étudiant(e)s des CPGE suivantes :

- Prépas ECG, B/L ou A/L ayant ou qui auront obtenu 120 ou 180 ECTS à la rentrée universitaire.
- Prépas D1 ou D2 ayant ou qui auront obtenu 120 ECTS à la rentrée universitaire.

- Prépas scientifiques ayant ou qui auront obtenu 120 ou 180 ECTS à la rentrée universitaire.

-Les étudiant(e)s issus d'écoles de commerce ou d'écoles d'ingénieurs ayant obtenu ou qui auront obtenu à la rentrée universitaire au moins 180 ECTS.

### **Article 3 : Procédure et étapes des candidatures**

Les candidat(e)s respectent tout au long du processus de candidature les calendriers et les modalités prévus par le présent règlement.

#### 3.1 Dématérialisation de la procédure

Ils/elles sont informé(e)s des modalités de candidature et des procédures d'admission par le portail de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye :  
<https://www.sciencespo-saintgermainenlaye.fr/admissions/concours-dentree-en-4e-annee-et-en-annee-preparatoire-integree/>

#### 3.2 Choix des spécialités (uniquement pour les candidat(e)s à l'entrée directe en 4A)

Les candidat(e)s indiquent la spécialité de 4<sup>e</sup> année à laquelle ils/elles aspirent et au maximum deux parcours de M2 qu'ils/elles envisagent, parmi ceux qui sont proposés par Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Les candidats issus des CPGE ECG ne peuvent postuler que pour la spécialité « Économie, Management, Finances » et les parcours de M2 qui y sont associés.

#### 3.3 Coordonnées des candidats

Les candidat(e)s communiquent à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye une adresse électronique valide par laquelle ils/elles pourront être informé(e)s du déroulement de leur procédure de candidature.

### 3.4 Frais de candidature

Les candidat(e)s, après avoir réglé en ligne les frais de candidature d'un montant de 100 euros (60 euros pour les boursiers), recevront un code d'accès leur permettant de renseigner par la même voie leur dossier de candidature. Pour éclairer leur décision de candidature, ils/elles auront préalablement accès à une version de consultation de ce dossier.

À noter que ces frais de candidature ne seront pas remboursables, quel que soit le motif (renoncement du candidat à sa candidature en cours de procédure, dossier non recevable ou incomplet, absence du candidat aux épreuves...) et quel que soit le résultat d'admission.

### 3.5 Contenu du dossier de candidature

Outre le dossier à remplir en ligne, les candidat(e)s fourniront par la même voie l'ensemble des pièces indiquées ci-dessous. Si nécessaire, des pièces complémentaires pourront leur être demandées.

Pièces à joindre au dossier :

- Le relevé de notes des trois dernières années (si troisième année disponible) ainsi que le relevé de notes du baccalauréat.
- Le cas échéant, la notification *définitive* d'attribution de bourse de l'enseignement supérieur (cette attestation sera en particulier nécessaire pour bénéficier du tarif d'inscription réservé aux boursiers et pour valider le dossier à ce titre).
- Le cas échéant, un document attestant d'une expérience académique et professionnelle à l'international d'au moins 4 mois
- Le cas échéant, si le/la candidat(e) en dispose, un certificat de niveau de langue anglaise et/ou un test d'anglais au choix (TOEFL 90 ; IELTS 6 *no subscore under 5.5*; Cambridge : *First Certificate in English...*).
- Le cas échéant, un document attestant de l'admissibilité à une grande école.

Les relevés de notes, relevés d'ECTS et certificats de diplôme en cours, s'ils ne sont pas encore disponibles, pourront être fournis ultérieurement. **Une décision d'admission ne sera définitive qu'une fois ces documents fournis.** Dans l'attente, les candidat(e)s fourniront obligatoirement les justificatifs attestant qu'ils/elles sont inscrit(e)s dans l'établissement les délivrant.

***Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de candidature sera considéré comme irrecevable.***

### 3.6 Situation de handicap

Les candidat(e)s en situation de handicap doivent faire connaître, justificatifs à l'appui, les aménagements particuliers nécessaires pour qu'ils/elles puissent suivre les procédures de candidature. Ils/elles doivent communiquer ces informations au moment de leur inscription, par email, sur l'adresse du concours : [concours4a@sciencespo-saintgermain.fr](mailto:concours4a@sciencespo-saintgermain.fr).

## Article 4 : Procédure de sélection

La procédure d'admission se déroule en deux phases :

### 4.1 Admissibilité

Une phase d'admissibilité sur dossier. Ce dossier est évalué par au moins deux personnes nommées par le/la président(e) du concours. Trois avis peuvent être donnés : Très favorable, Favorable, Défavorable. Sur la base de ces avis et de l'appréciation de chacun des examinateurs du dossier, le jury décide de l'admissibilité de la candidate ou du candidat.

### 4.2 Admission

Une phase d'admission consistant en un entretien en distanciel avec une commission de deux personnes nommées par le ou la président(e) du concours. Cet entretien prend appui sur le dossier et les pièces jointes. La commission attribue une note sur une échelle de 0 à 20 et rédige un court avis argumenté. À l'issue de l'ensemble des entretiens, le jury établit la liste des candidat(e)s admis(e)s.

À titre exceptionnel, le jury d'admission peut proposer à certain(e)s candidat(e)s à l'entrée directe en 4<sup>ème</sup> année une admission en API pour compléter leur profil en sciences sociales.

### **Article 5 : Le Jury**

Le président et les membres du jury du concours de 4<sup>e</sup> année et API sont nommés par la direction de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Le jury comprend des examinateurs et examinatrices en vue de l'admissibilité et de l'admission.

### **Article 6 : Communication des résultats**

Après délibération par le jury, les résultats seront publiés et communiqués par email individuellement, sur l'adresse fournie par les candidat(e)s dans leur dossier de candidature. Ces derniers veilleront à bien vérifier leurs mails et spams au moment de la communication des résultats.

### **Article 7 : Calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel est annoncé chaque année sur le site internet de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Il comprend :

- les dates d'ouverture et de fermeture de la plateforme
- la date des résultats d'admissibilité
- la date des résultats d'admission